



RCS : ST MALO

Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00326

Numéro SIREN : 478 816 671

Nom ou dénomination : LP INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2013 sous le numéro de dépôt 2823

LP INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 301.000 €
11 rue du Clos Collin – 35780 La Richardais
478 816 671 RCS St Malo

2004 B 326

DECISIONS SOUS SEING PRIVEES DES ASSOCIES DU 3 DECEMBRE 2012

Les soussignés :

- **M. Philippe TUMOINE**
Demeurant à La Richardais (35) – 11 rue du Clos Collin
- **M. Xavier WYSS**
Demeurant à St Malo (35) – 4 avenue Eugène Herpin



Seuls associés de la société LP INVESTISSEMENT, détenant à ce titre la totalité des 30.100 actions composant le capital de ladite société.

1. Déclarent être appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des commissaires aux comptes ;
- Nomination de nouveaux commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. Adoptent les décisions suivantes, en application de l'article 18.4 des statuts :

Première décision

Mandat des commissaires aux comptes

Les associés, connaissance prise de la démission de la société Pricewaterhouse Coopers et de M. Yves NICOLAS, de leur mandat respectif de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant décide de nommer pour les remplacer :

- En qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire :
M. Bertrand DAVY exerçant 18 avenue Jean Jaurès à Saint Malo (35).

- En qualité de commissaire aux comptes suppléant :
M. Yves LAINE exerçant 18 avenue Jean Jaurès à Saint Malo (35).

Ces nominations sont faites pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

M. Bertrand DAVY et M. Yves LAINE ont par avance déclaré accepter le mandat qui leur serait confié et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles d'empêcher l'exercice de ces mandats.

XW

R

Deuxième décision

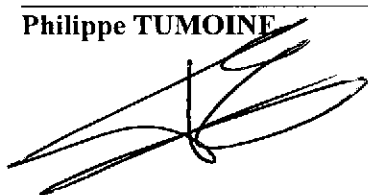
Pouvoirs en vue des formalités

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent acte à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, les formalités de publicité légales.

* * *

Conformément aux statuts de la Société, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par les associés

Philippe TUMOINE



Xavier WYSS

